

1 - CONTEXTE

La réalisation d'opérations d'aménagement s'inscrit désormais dans un contexte de développement durable, avec pour ambition l'amélioration du cadre de vie des habitants, la contribution au développement économique du territoire et l'intégration d'éléments de qualité et de performance environnementale.

Leur réussite repose en grande partie sur la qualité et la pertinence des études menées en amont de la phase opérationnelle. Celles-ci permettent de définir la programmation urbaine et des orientations des transitions environnementales, de choisir un parti d'urbanisme, et d'apprécier les conditions économiques, financières et juridiques dans lesquelles se déroulera le projet.

De plus, dans un environnement complexe en constante évolution, il est indispensable de garantir la sécurité juridique et financière des opérations d'urbanisme (réglementations à prendre en compte, procédures et montages financiers).

2 - METIER ET QUALIFICATIONS VISEES PAR LE CERTIFICAT

Le certificat s'adresse à des professionnels qui assurent l'ensemble des tâches d'une opération d'aménagement, depuis les phases de pré-programmation jusqu'à l'achèvement.

Il fournit les méthodes et des outils pour conduire une opération d'aménagement complexe en couvrant les champs techniques, juridiques, administratifs et commerciaux :

- ✓ Concevoir ou encadrer l'élaboration du projet dans une approche transversale et pluridisciplinaire ;
- ✓ Piloter la programmation urbaine, les études préalables et pré-opérationnelles ;
- ✓ Assurer le pilotage et le suivi technique de l'opération (relations avec les maîtres d'œuvre, passation et suivi des marchés de maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles et travaux consultation des entreprises, ordres de services, suivi et réception des travaux) ;
- ✓ Assurer le suivi des procédures et de la concertation ;
- ✓ Animer et coordonner l'ensemble des partenaires concourant à la réalisation de l'opération (maître d'œuvre, bureaux d'études, élus, bailleurs sociaux, concessionnaires, administrations, etc.) et veiller au respect des engagements (objectifs, qualité, délais) ;
- ✓ Maîtriser les nombreux outils pour conduire une opération en termes de financement, de maîtrise foncière et de management.

3 - CANDIDATURES :

Pour s'assurer du niveau, de la motivation et de l'adéquation entre le programme et le projet professionnel des candidats, les candidatures se font sur dossier comprenant : les formations (initiales et continues) suivies par le candidat, l'expérience professionnelle et une lettre de motivation.

PonTS Formation Conseil vise un public composé de candidats de qualité présentant le profil suivant :

Formation de niveau Bac+5 en urbanisme et aménagement ;

Et/ou 5 ans d'expérience en collectivité, bureaux d'études, SEM, agences d'urbanisme, OPH, opérateurs privés (lotisseurs, promoteurs...), CCI. ...

De manière plus ponctuelle, des candidats dont le profil ne correspond pas à ce descriptif peuvent être admis si leur niveau de qualification, d'expérience et de motivation le justifie.

4 - ÉVALUATION ET DELIVRANCE DU CERTIFICAT

L'inscription au certificat implique la participation aux 8 sessions de formation, couvrant les champs de la programmation à la commercialisation d'une opération. Depuis sa création en 2014, le taux de réussite à cette formation est de 91,8 %.

Les conditions d'obtention du certificat : L'obtention du certificat est conditionnée à une note moyenne globale égale ou supérieure à 10/20 sur toutes les évaluations de la formation.

Les connaissances sont vérifiées lors d'un exercice de QCM intervenant en cours de certificat, ainsi que par la présentation écrite et orale d'un projet auprès du jury, à la fin du cursus. La délivrance du certificat est prononcée après avis du jury.

La certification définitive est soumise à la validation du Conseil d'Enseignement et de Recherche de l'école des Ponts qui se réunira une fois par trimestre.

Le processus de rattrapage : En cas de note insuffisante, le rattrapage souhaité par le candidat sera évalué par l'équipe pédagogique.

5 - PROGRAMME DE LA FORMATION

8 modules pour un total de 109 heures de formation sur 1 an :

<p>1 Réaliser les études de programmation urbaine</p> <ul style="list-style-type: none">• COMPRENDRE les enjeux et la démarche de la programmation urbaine.• APPREHENDER les contraintes à prendre en compte : stratégie urbaine, prospective, contraintes techniques et financières et les partenaires à associer.• IDENTIFIER les besoins en ingénierie et études spécifiques. <p>Réf. 0253-08 du 05 au 06 mai 2022 (2 jours)</p>	<p>2 Concevoir le projet d'aménagement (Etudes, contraintes, concertation, OAP)</p> <ul style="list-style-type: none">• ACQUERIR les fondamentaux d'une démarche de projet urbain.• MENER A BIEN les études et apprécier les objectifs, contraintes et risques en vue d'une définition pérenne du projet. <p>Réf. 0246-07 du 09 au 10 juin 2022 (2 jours)</p>	<p>3 Choisir parmi les procédures d'aménagement : ZAC, lotissement, permis groupés</p> <ul style="list-style-type: none">• DISTINGUER les procédures dans la totalité de leurs aspects : juridiques, urbanistiques, fiscaux et financiers.• DETERMINER la procédure opérationnelle la mieux adaptée aux opérations concernées. <p>Réf. 9100-14 du 29 juin au 01 juillet 2022 (2,5 jours)</p>	<p>4 Optimiser le montage opérationnel et financier d'un projet d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none">• SECURISER toutes les phases du montage d'un projet d'aménagement.• IDENTIFIER et COMPRENDRE les règles et mécanismes de base financiers, fiscaux et comptables.• SAVOIR ELABORER les documents de pilotage financier de l'opération.• SAVOIR ANALYSER un bilan d'opération. <p>Réf. 0025-08 du 26 au 27 septembre 2022 (2 jours)</p>
<p>5 EcoQuartier : Piloter un projet d'aménagement dans l'objectif du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none">• IDENTIFIER les leviers et thématiques à intégrer à une opération d'aménagement durable.• APPREHENDER les méthodes d'élaboration et d'évaluation d'un éco quartier.• APPRECIER les conditions de réalisation et « bonnes pratiques » à partir de retours d'expériences. <p>Réf. 0243-07 du 10 au 11 octobre 2022 (2 jours)</p>	<p>6 Monter une ZAC</p> <ul style="list-style-type: none">• MAITRISER le déroulement d'une ZAC, à toutes les étapes de la procédure.• ESQUISSE un planning, un recensement des compétences techniques nécessaires.• COORDONNER le travail des différents partenaires dans la mise en œuvre d'une ZAC. <p>Réf. 0247-07 du 03 au 04 novembre 2022 (2 jours)</p>	<p>7 Elaborer la stratégie foncière d'une opération d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none">• APPREHENDER les moyens de l'anticipation stratégique foncière d'une opération.• IDENTIFIER l'ensemble des dispositifs de la maîtrise foncière, leur portée juridique, leur incidence stratégique.• PLANIFIER chronologiquement les procédures de libération des emprises. <p>Réf. 0248-07 du 21 au 22 novembre 2022 (2 jours)</p>	<p>8 Commercialiser son opération d'aménagement en intégrant les règles du marché</p> <ul style="list-style-type: none">• IDENTIFIER le contenu d'une étude de marché immobilier.• APPREHENDER le contenu d'une démarche marketing et de commercialisation.• MAITRISER les outils de management et de suivi de la commercialisation. <p>Réf. 0249-07 le 02 décembre 2022 (1 jour)</p>

Les programmes des stages, qui se tiendront tous à Paris, sont mis à jour sur notre site : <http://formation-continue.enpc.fr/>

6 - ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Chaque session de formation est coordonnée et animée par un/ des experts renommés, choisis pour :

- Leur niveau d'expertise reconnue dans ce domaine
- Leur expérience professionnelle leur permettant de développer de manière très concrète et opérationnelle les connaissances et méthodes de travail
- Leur qualité pédagogique.

L'ensemble du certificat est coordonné par un jury d'experts, choisis parmi ces derniers, qui valide les candidatures reçues, élabore les exercices d'évaluation, estime les travaux réalisés et émet un avis sur la délivrance du certificat.

Le certificat est délivré par le Centre d'Etudes et de Recherche de l'Ecole des Ponts ParisTech.

7 - MOYENS PEDAGOGIQUES

Les modules du certificat se tiennent dans les salles prévues par Ponts Formation Conseil, équipées de matériel informatique et audio-visuel. Un dossier est remis aux participants contenant les supports des interventions, les interventions et leurs annexes sont également transmises à l'issue de chaque session par voie électronique.

8 - COUT DU CERTIFICAT

Pour l'ensemble des 8 modules de formation, les évaluations et les frais administratifs : 7 645 € HT (Tarif 2022)

Ce certificat n'est pas éligible au CPF. Néanmoins, vous pouvez mobiliser plusieurs autres sources de financement.

Financements mobilisables :

- Plan de développement des compétences sur fond propre en interne ;
- Co-financement avec le compte personnel de formation (CPF) du salarié ;
- Autres dispositifs des OPCO en fonction de l'effectif de la structure ;
- Auto-financement et demande d'une participation au reste dû par Pôle Emploi avec l'accord de votre conseiller.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous accompagner dans ces démarches.

9 - - REGLEMENT INTERIEUR DU STAGIAIRE

Le présent [Règlement Intérieur](#) du stagiaire a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par Ponts Formation Conseil dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées

10 - - DISPOSITIONS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Particulièrement attentif à l'accessibilité de nos formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de handicap, nous vous proposons d'adresser un mail aux services.generaux@fc-enpc.fr afin d'étudier les alternatives possibles.

11 - - PROTOCOLE SANITAIRE ET DISPOSITIONS ERP DES SALLES DE FORMATION

Pour faire face au contexte sanitaire, nos partenaires ont mis en place les conditions requises pour assurer votre accueil en toute sécurité. Les déjeuners seront assurés avec des plateaux repas et pris dans les salles de formation en respectant les gestes barrières.

Ces structures étant par ailleurs des établissements recevant du public (ERP) l'ensemble de leurs services habituellement proposés au public sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)

[Je consulte les protocoles sanitaires détaillés des salles de formation.](#)